



Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Ensemble vers la réussite

PRÉSENTATION DU BUDGET

2014-2015

CONSEIL DES COMMISSAIRES

9 juillet 2014

Gilles Chagnon, commissaire

Président du Comité de vérification

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014-2015

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les commissaires,

Dans le budget du gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) a obtenu une hausse de 1,5 % de ses crédits, permettant des ajouts estimés à 146,8 millions de dollars pour les commissions scolaires. La croissance estimée des besoins des commissions scolaires pour l'exercice 2014-2015 est de 265,3 millions de dollars. Des compressions budgétaires sont donc, encore une fois cette année, présentes au sein des commissions scolaires.

Le projet de règles budgétaires 2014-2015 des commissions scolaires prévoit les facteurs de croissance reliés aux indexations salariales mais aucune indexation pour les autres coûts.

D'importantes compressions afin de réaliser l'atteinte de l'équilibre

budgétaire du gouvernement sont effectuées dans les budgets des commissions scolaires, représentant plus de 3,1 millions de dollars pour la CSPO, dont plus de 1,7 millions dans les allocations supplémentaires. À ces compressions, ajoutons que les commissions scolaires en sont à leur deuxième année de l'impact de la variation de la subvention pour l'aide additionnelle aux contribuables relative à la taxation scolaire qui représente un peu plus de 1,3 millions de dollars.

Afin de réaliser les efforts financiers demandés par le MELS au cours des dernières années, diverses mesures et d'énormes efforts ont été nécessaires et mis en application au sein de la CSPO. Ces mesures et efforts comportent notamment des compressions affectant plusieurs allocations spécifiques reliées à l'appui à la réussite scolaire.

Notre budget de fonctionnement prévoit des revenus d'un montant total de 159 500 269 \$ et des dépenses pour un montant de 160 000 269 \$. La CSPO prévoit donc un déficit budgétaire de 500 000 \$ pour l'année scolaire 2014-2015, le tout en conformité avec

les règles prescrites par le MELS. Ce déficit de 500 000 \$ permet de maintenir pour un montant équivalant d'allocations spécifiques au niveau des budgets des établissements qui auraient été directement amputés autrement, le tout dans le seul but de réduire l'impact des compressions sur le service aux élèves qui est au centre de nos priorités.

Notre budget s'appuie sur les règles budgétaires du MELS et intègre les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, lesquelles sont intégrées dans le cadre budgétaire, disponible sur notre site Internet.

Notre Commission scolaire est en croissance depuis déjà plusieurs années. Cette année, suite au travail acharné des différents acteurs de notre organisation, nous procéderons à l'ouverture d'une nouvelle école, à l'inauguration d'un agrandissement dans une autre, tout en procédant à la construction d'une nouvelle école. Un total de 4 nouvelles écoles et de 2 agrandissements en 5 ans.

À chacune de ces constructions, nous devons composer avec les

besoins de prospection de nouveaux terrains pour les y installer, ce qui n'est pas chose facile dans un contexte où nous nous retrouvons dans l'obligation de monnayer ces acquisitions qui ne nous sont pas financées par le MELS. Ces opérations ont un impact direct négatif sur l'utilisation des surplus de la Commission scolaire par un gel de ceux-ci, nous obligeant ainsi à composer avec une réduction de l'utilisation de ces surplus lors de notre préparation budgétaire.

De grands défis et de grands chantiers nous attendent donc encore dans les années à venir.

Au niveau du compte de taxe scolaire

La facturation des taxes scolaires pour l'année financière 2014-2015 sera datée du 1^{er} août 2014.

Notre taux de taxation de base pour 2014-2015 sera de 0,25942 \$ du 100 \$ d'évaluation (0,26001 \$ en 2013-2014).

Considérant les modifications apportées au Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire en 2013-2014 ainsi qu'à la *Loi sur l'instruction publique*, l'aide additionnelle reçue par le passé permettant de réduire l'impact sur le contribuable de l'augmentation des évaluations municipales a été réduite de moitié en 2013-2014 et est réduite d'un vingt-cinq pourcent supplémentaire en 2014-2015. Cela correspond à une compression de 1 327 694 \$ pour notre commission scolaire, ce qui cause une augmentation correspondante du montant facturé en taxation scolaire.

Le taux effectif de taxation pour 2014-2015 sera donc de 24,898 cents du 100 \$ d'évaluation, (taux de 23,748 cents en 2013-2014) une augmentation de 1,150 cent. Nous pouvons estimer à 28,75 \$ l'augmentation de taxe prévue pour une résidence située sur notre territoire dont l'évaluation municipale est de 250 000 \$.

Voici maintenant les grandes lignes du budget 2014-2015 de la CSPO.

Provenance des revenus	Montant	%
Allocations du ministère et tenant lieu de taxes	114 879 683 \$	72 %
Taxe scolaire	31 665 975 \$	20 %
Revenus des établissements	11 745 702 \$	7 %
Autres sources	1 208 909 \$	1 %
TOTAL	159 500 269 \$	100 %

Les dépenses par secteur	Montant	%
Dépenses du secteur préscolaire-primaire-secondaire	115 146 072 \$	72 %
Dépenses du secteur des adultes et de la formation professionnelle	16 846 431 \$	11 %
Dépenses des services	9 774 677 \$	6 %
Dépenses du transport scolaire	7 926 753 \$	5 %
Dépenses d'investissement et service de la dette	10 306 336 \$	6 %
Total des dépenses	160 000 269 \$	100 %

Conclusion

Ayant été réalisé de façon rigoureuse, l'exercice de planification budgétaire fait état de la situation financière prévue pour l'année scolaire à venir.

Fort de l'appui du Comité exécutif réuni en comité de vérification, je vous recommande l'adoption du budget 2014-2015 tel que soumis.

Le président du Comité de vérification

Gilles Chagnon, commissaire